

# Les islamistes, grands gagnants des révolutions arabes ?

**ÉLECTIONS.** En Tunisie, en Libye, comme en Egypte, les partis religieux s'affirment déjà comme les grands bénéficiaires politiques des révolutions arabes.

**A**près le printemps, l'automne arabe. Le formidable élan démocratique qui a déjà fait basculer trois régimes autoritaires de l'autre côté de la Méditerranée soulève désormais plus d'inquiétude que d'enthousiasme. En Tunisie, en Egypte et bientôt en Libye, les révolutions populaires ont cédé la place à des batailles électorales où les religieux tiennent le devant de la scène et marquent des points. Comme si l'onde de choc avait surtout sonné le réveil des partis islamistes que Ben Ali, Moubarak ou Kadhafi ont longtemps réprimé ou maintenu à l'écart du pouvoir.

## Le parti turc AKP cité en modèle

Aujourd'hui, en Tunisie, seront proclamés les résultats des premières élections libres qui se sont déroulées dimanche. Mais les grands vainqueurs sont déjà connus : dès hier, les islamistes du parti Ennahda revendiquaient 40 % des suffrages. Rached Ghannouchi, leur président, se décrit comme un « islamiste modéré » et cite souvent comme modèle le parti islamiste turc AKP, au pouvoir depuis 2002. Mais cet autoportrait ne convainc guère ses adversaires, qui

l'accusent de tenir un double langage. En Libye, les premiers mots du président du Conseil national de transition (CNT) après la chute de Kadhafi ont vite douché l'euphorie de la communauté internationale. Dans un discours proclamant la libération de son pays, Moustapha Abdeljalil a en effet décrété, dimanche, l'adoption immédiate de la charia, la loi islamique. Et de préciser que les textes interdisant la polygamie ou autorisant le divorce, hérités de l'ère Kadhafi, étaient désormais nuls et non avenue. Hier, Abdeljalil a tenu à tempérer son propos, rappelant que les Libyens étaient des « musulmans modérés ».

Il n'empêche : le mot « charia » a beau recouvrir différentes réalités (*lire ci-dessous*), il n'en a pas moins ému les chancelleries occidentales. « Nous serons vigilants à ce que les valeurs que nous avons défendues aux côtés du peuple libyen soient respectées », a ainsi prévenu Alain Juppé, à toutes fins utiles. La France, qui avait été la première à reconnaître en mars dernier la légitimité du CNT et qui a pris une large part à l'intervention militaire, ne veut pas courir le risque de s'être trompée d'interlocuteurs. Ni de guerre.

MATTHIEU CROISSANDEAU

## REPÈRES

■ **14 janvier 2011** : en Tunisie, après cinq semaines de manifestations, le président Ben Ali s'enfuit en Arabie saoudite après vingt-trois ans de règne sans partage.

■ **11 février** : une révolte populaire de trois semaines fait tomber le président égyptien. Hosni Moubarak démissionne après plus de trente ans passés à la tête de l'État.

■ **20 octobre** : Muammar al-Kadhafi est tué par des insurgés libyens. Le colonel avait dirigé la Libye pendant quarante et un ans avant d'être bouté dehors par un soulèvement populaire.

■ **23 octobre** : 7 millions de Tunisiens votent pour élire les 217 membres d'une Assemblée constituante.

■ **28 novembre** : les Égyptiens se rendront aux urnes pour élire leurs députés. Le futur Parlement sera chargé de rédiger une nouvelle Constitution.

■ **D'ici au mois de juin** : un nouveau gouvernement libyen devrait être mis en place avant deux semaines. Et dans huit mois, au plus tard, devrait se tenir l'élection d'une Assemblée constituante.

## La charia, « voix du Coran » pour les musulmans

**L**es femmes adultères de Tripoli seront-elles bientôt lapidées ? Les mains des voleurs tranchées ? Le spectre d'une application fondamentaliste de la charia est agité par les responsables politiques de tout bord depuis dimanche. Dimanche, Moustapha Abdeljalil, le chef du Conseil national de transition (CNT), a en effet affirmé que la charia serait la principale source de législation dans la nouvelle Libye. A titre d'exemple, le nouvel homme fort de la Libye a même évoqué un verset du Coran qui autorise la polygamie... Avant de tempérer ses propos, hier (*lire en page 3*).

« Ce n'est pas parce que l'on déclare que la charia est source du droit dans le pays que les Libyens vont tous devenir polygames, tempère Olivier Sanmartin, spécialiste du monde arabe à l'université de Tours. C'est avant tout un principe d'affirmation culturelle et identitaire. » A l'origine, la charia désigne en effet les codes qui régissent la vie des croyants. « Littéralement, charia signifie *la voix du Coran* », traduit Malek Chebel, philosophe spécialiste de l'islam. La charia regroupe donc l'ensemble des règles qui guident la vie des musulmans. Lorsqu'un gouvernement la suit, cela signifie qu'il adopte les lois qui se trouvent dans le Coran, qu'elles régissent la sphère publique ou privée. Car le livre sacré des musulmans légifère dans toutes les matières de la vie sociale, familiale (mariage, circoncision), sexuelle.

« Au nom de la charia, on peut par exemple imposer le voile, voire la burqa, l'héritage inégal entre garçons et filles — les hommes héritent du

En Arabie saoudite, la charia est interprétée de façon fondamentaliste. C'est au nom de cette loi que les femmes doivent porter la burqa.

## On ne l'applique pas aveuglément

OLIVIER SANMARTIN, SPÉCIALISTE DU MONDE ARABE À L'UNIVERSITÉ DE TOURS

double de leurs sœurs — et un certain nombre d'interdits et de précautions, par exemple pour l'alimentation », poursuit Malek Chebel. L'un des aspects les plus spectaculaires est la place accordée aux femmes. « L'homme peut en épouser quatre, précise le philosophe. Si la charia est appliquée dans sa rigueur la plus absolue, l'homme peut répudier sa femme quand il veut. » Autre versant fréquemment décrié : les peines corporelles.

En Arabie saoudite, où elle est interprétée de façon fondamentaliste, le

viol, le meurtre, l'apostasie (le fait de renoncer à sa religion), le vol à main armée et le trafic de drogue sont passibles de la peine capitale. « Mais il faut raison garder, poursuit Olivier Sanmartin. La charia est laissée à l'interprétation des juges. On ne l'applique pas aveuglément. Dans un pays comme l'Égypte, elle est source du droit, mais ce n'est pas une source unique. » « Il y a différents degrés d'interprétation », confirme Malek Chebel, qui considère toutefois qu'il n'y a pas de « version allégée » de la loi islamique. « Pour un islamiste, les préceptes coraniques passent au-dessus des préceptes politiques, assure-t-il. La charia, c'est quand l'islam régit tout dans la vie des gens. »

AVA DJAMSHIDI

## « Il n'y aura pas de régime pire que celui qui vient de tomber »

ANTOINE BASBOUS ● directeur de l'Observatoire des pays arabes

**A**ntoine Basbous publie « Le Tsunami arabe »\* consacré aux révoltes qui se sont multipliées depuis la révolution de Jasmin en Tunisie. **En Tunisie comme en Libye, la montée des islamistes vous semble-t-elle inquiétante ?**

ANTOINE BASBOUS.

Quand on parle d'islamisme et d'islamistes, il n'y a pas une seule école. Il y a des talibans, des wahhabites, des salafistes, mais aussi des islamistes comme ceux de l'AKP turc compatibles avec la démocratie ou encore ceux d'Ennahda en Tunisie. Leur chef, Rached Ghannouchi, qui a vécu plus de vingt ans en exil à Londres — et non à Kaboul ou à La Mecque —, n'est pas forcément un islamiste bomé. Cet homme se veut un islamiste éclairé et moderniste, même si sa mouvance ne l'est pas toujours. Dans cette révolution arabe, les islamistes ont été les derniers couteaux. Ceux qui ont agi en première ligne, ce sont les jeunes et les élites branchées sur Internet. Les islamistes ont pris le train en marche, une fois la révolution lancée. Mais ces derniers ont des racines partout et sont implantés dans les moindres recoins du pays alors que les jeunes branchés n'ont pas de réseaux populaires. Il n'est donc pas anormal qu'un parti organisé comme Ennahda prenne l'avantage lors des premières élections.



**Ben Ali comme le colonel Kadhafi n'étaient-ils pas des remparts contre l'islamisme ?**

On ne peut pas — au nom de la lutte contre l'islamisme et une éventuelle dictature théocratique — pratiquer une dictature militaire ou sécuritaire, réserver le pouvoir à un clan, à sa famille ou à sa belle-famille et confisquer à son seul profit toutes

les ressources d'un pays. Nous devons respecter l'émancipation des peuples libérés.

**En Libye, le président du Conseil national de transition parle déjà d'imposer la charia...**

La Libye est un pays à 100 % musulman et je ne crois pas que Moustapha Abdeljalil, le président du CNT, soit un extrémiste. C'est un musulman pieux à l'image de tous les Libyens d'obédience soufie. Il existe plusieurs déclinaisons de la charia. Dans ces pays musulmans, la référence à l'islam est normale et légitime, mais il ne faut pas qu'elle ait pour modèle les talibans ou les salafistes rétrogrades.

**La France ne s'est-elle pas précipitée pour soutenir le CNT ?**

La France peut être fière de ce qu'elle a fait en Libye et d'avoir joué un rôle pionnier dans la chute de Kadhafi. Quoi qu'il arrive, il n'y aura pas de régime pire que celui qui vient de tomber.

PROPOS RECUEILLIS PAR BRUNO FANUCCI

\* « Le Tsunami arabe », Fayard, 384 p., 19 €.